

Avis adopté

Séance plénière du 23 septembre 2025

Inégalités de genre et santé des femmes au prisme de la périnatalité

Déclaration du groupe des Outre-mer

« Ma revendication en tant que femme c'est que ma différence soit prise en compte, que je ne sois pas contrainte de m'adapter au modèle masculin »

Cet avis montre que les vœux de Simone VEIL, restent à bien des égards, source d'inégalités dans l'accès à la santé et la prise en charge médicale.

Les indicateurs de périnatalité montrent une situation bien dégradée dans les Outre-mer. Sans faire une longue litanie de données chiffrées, elles sont souvent plus éclairantes qu'un long développement. Ces territoires comptent 2,8 millions d'habitants dont environ la moitié sont des femmes. Les mères vivant seules représentent 90% des familles monoparentales.

Cette population est davantage touchée par leur vulnérabilité socio-économique notamment le chômage de longue durée et à des situations de grande précarité.

L'exemple du taux de femmes sans couverture ou sans couverture maladie complémentaire en est une parfaite illustration, il est 2 à 4 fois supérieurs à l'Hexagone.

Parallèlement, ces femmes sont confrontées à diverses prévalences pathologiques telles que le diabète, l'obésité ou à l'anémie. Cet état de santé des mères constitue donc un terreau fertile aux taux de mortalités maternelle et infantiles plus élevés dans nos territoires notamment en Guyane et à Mayotte.

On ne peut pas non plus passer sous silence les chiffres des grossesses plus précoces qu'en métropole du fait des inégalités d'accès à la contraception.

Les indicateurs révèlent une situation particulièrement alarmante. Cependant, ces femmes ultramarines subissent une double voire une triple peine car en plus de leur précarité, et de leur vulnérabilité économique et sociale, elles doivent faire face à un accès insuffisant à des offres de soins. Absence ou insuffisance de spécialistes, petit nombre de médecins généralistes et établissement hospitalier souvent en grande difficulté financière concourent à ces inégalités.

Cet avis contient, certes, de préconisations essentielles comme le financement d'études et d'enquêtes telles que celle sur la périnatalité menée dans les Outre-mer, la réouverture des PMI lorsqu'on sait que 40% de ces structures ont fermé par manque de moyens ou encore des dispositifs de proximité mais pour face à la situation sanitaire des Outre-mer, il faut construire des « oasis de santé périnatale » assurant à toutes un égal accès aux soins.

Le Groupe des Outre-mer a voté l'avis.